



Communauté de communes des Vallées
de la Tille et de l'Ignon

BUDGET 2018

Note de synthèse

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' *« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

L'article L 5211-36 précise que :

« Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale ».

Cette note répond à cette obligation pour la communauté de communes. Elle sera, comme le rapport d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la Covati (www.covati.fr)

Le vote du budget répond à quelques principes :

- ✓ Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril.
Le budget 2018 est voté le 14 mars 2018.
- ✓ La communauté de communes ne compte pas 1 seul budget mais 6 :
 - **Le budget principal** qui retrace les nombreuses activités et compétences de la Covati (enfance-jeunesse, actions sociales, affaires scolaires, Voirie, Equipements et infrastructures, Développement économique, urbanisme, Tourisme, Ordures Ménagères, Secrétariat de Mairie, administration générale...) financées essentiellement par les impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises) et les dotations de l'Etat.
 - **Le budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**
Ce service fonctionne en régie avec du personnel de la communauté de communes et du personnel mis à disposition par une commune membre.
 - **Le budget annexe Immeuble Trésorerie**
La Covati gère, entretien et loue le bâtiment à la direction des finances publiques pour abriter la trésorerie d'Is-sur-Tille.
 - **Le budget annexe Parc d'activités du Seuil de Bourgogne**
Ce budget est lié à la zone d'activités de 30 hectares située à Til-Châtel.
 - **Le budget annexe Office de Tourisme**
L'office de Tourisme est géré par du personnel de la communauté de communes
 - **Le budget annexe Ecole de Musique**
Les enseignants de l'école de musique sont des employés de la Covati.
- ✓ **Chaque budget doit obligatoirement être équilibré** (ou en suréquilibre) aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre Régionale des Comptes et le Préfet interviennent pour faire respecter cette obligation.
- ✓ **Chaque budget doit dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement** (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer les investissements.
- ✓ **La collectivité ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.** L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

Les budgets présentés ont été établis dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 08 février dernier.

Récapitulatif global des budgets 2018 :

BUDGETS 2018	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Encours dette au 31/12/2017
Budget Général	6 637 564	2 630 476	9 268 020	843 246
SPANC	45 075	63 000	108 075	-
Immeuble Trésorerie	12 193	17 122	29 315	21 263
Parc d'activités Seuil de Bourgogne	224 156	304 171	528 327	1 186 570
Office de Tourisme	79 069	1 700	80 769	-
Ecole de Musique	262 722	500	263 222	-
TOTAL Dépenses	7 260 779	3 016 949	10 277 728	2 051 079
TOTAL Recettes	7 812 309	3 020 013	10 832 323	
Excédent budgétaire	551 530	3 064	554 595	

Les budgets 2018 ont été dressés avec intégration des résultats constatés dans les différents comptes administratifs 2017 préalablement votés.

LE BUDGET PRINCIPAL

I) Section de fonctionnement

A – Les Dépenses

Le budget s'élève à 6 637 564 € concernant les dépenses de fonctionnement.

La gestion rigoureuse du budget menée depuis plusieurs années permet en 2018 de dégager une capacité d'investissement indispensable pour mener le programme d'investissement très ambitieux.

Le budget de fonctionnement est présenté avec un excédent de 536 740 €

Les principales évolutions concernent :

- La diminution des attributions de compensations versées aux communes membres du fait de la prise en charge sur une année complète de la compétence restauration scolaire.
- La mise en place de la dotation de solidarité communautaire à hauteur de 40.000 €

- Le maintien de l'accompagnement technique sur la politique fiscale et financière
- Une hausse des dépenses de personnel en lien avec le transfert de la compétence restauration scolaire (en contrepartie, il est effectué une baisse des attributions de compensations versées aux communes) et la budgétisation d'un poste de chargé de développement économique
- L'ouverture d'une micro crèche à Gémeaux
- La poursuite des actions dans le cadre de la politique sociale intercommunale
- La réparation sur la toiture de l'aérodrome
- La réalisation d'une étude pour le transfert de la compétence « eau et assainissement » (inscrite en 2017 mais non réalisée à ce jour)
- Le maintien du subventionnement des associations
- Le virement pour l'équilibre de la section d'investissement qui s'élève à 218.065 €
- La prise en charge de la compétence Gemapi (adhésion au SITIV et au SITNA)

Des économies ont été réalisées notamment sur :

- La mission de la CCI qui s'est achevée
- La participation du budget principal au budget de l'école de musique

1- Les charges de gestion (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 920 229 € contre 689 220 € en 2017. Cette augmentation globale s'explique essentiellement par la compétence restauration scolaire (269.723 € inscrits en 2018 contre 12.600€ en 2017).

La politique d'optimisation et de rationalisation se poursuit et se traduit par une baisse sur d'autres postes de dépenses avec globalement une baisse de 30.000 € sur le chapitre 011 dont :

- communication (- 5.000 € - double page bien public en 2017)
- Stade du réveil (- 11.000 € (étude terrain synthétique en 2017))

2- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnels sont en hausse 2 139 914 € contre 1 926 683 €.

Cette hausse consécutive de 213.000 € s'explique par :

- Le transfert du personnel de la restauration scolaire (151.000 €)
- Actions sociales (+ 43.000 €) : augmentation du temps de travail de la conseillère à l'économie sociale et familiale + passage à 50% au lieu de 20% de la directrice.
- La budgétisation d'un poste de chargé de développement économique à mi-temps (11.000 €)
- Le remplacement partiel de la responsable de l'office du tourisme durant son congé maternité (+ 4.500 €)
- L'augmentation du temps de travail d'une des secrétaires de mairies mises à disposition des communes (+ 13.000 €)

3- Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les reversements et restitutions sur impôts et taxes sont de nouveau en baisse (1 361 566 € reversés aux communes pour compenser la perte de fiscalité professionnelle ainsi que les transferts de compétences et les mutualisations de personnel) soit une diminution de 105.912 € en raison des explications ci-dessus.

Pour la 1^{ère} année, il est prévu une somme de 40.000 € au titre de la dotation de solidarité communautaire. Cette somme sera reversée aux communes.

4- Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Le montant global s'élève à 528.108 €. Les principales modifications par rapport à l'exercice 2017 concernent :

- l'ouverture d'une micro crèche (25.000 €),
- les subventions aux associations (+ 3.500 €)
- la baisse du versement au budget annexe de l'école de musique (- 47.100 €)
- la compétence Gemapi (46.000 €)

A noter que pour la troisième année, le budget principal alimentera le budget annexe de la ZAE de Til Châtel à hauteur de 170.000 €.

5- Les charges financières (chapitre 66)

On y retrouve les intérêts d'emprunt en légère diminution puisqu'il n'y a pas eu d'emprunt contracté en 2017 (- 4.804 €).

6- Equilibre de la section d'investissement (chapitre 023)

Le financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement composé de :

- La dotation aux amortissements : 46 189 € (53 012 € en 2017)
- Le virement de la section de fonctionnement 235 565 € soit 124 635 € de plus qu'en 2017 en raison de l'importance du programme d'investissement 2018 (+ 1 million d'euros) et du faible recours à l'emprunt (450.000 €).

B – Les Recettes

Le montant des recettes s'établit à 7.174.304 € soit un excédent budgétaire dégagé de 554.390 € contre 535 999 € en 2017.

Les recettes sont composées :

- Des impôts et taxes pour 4 086 330 € soit 57 % du budget (dont 893 546 € pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères)
- Des dotations de l'Etat et de subventions pour 1 159 710 € (16 % des recettes)
- De participations diverses 899 980 € (dont 315.000 € liés à la restauration scolaire)
- Du report du résultat constaté au compte administratif 2017 de 689 173 €
- Des remboursements de personnel à hauteur de 314 676 €
- Des produits divers et produits exceptionnels pour 21 034 €

La fiscalité

Le coefficient de revalorisation des bases locatives a été établi par la loi de finances à 1.2 %.

Les taux d'imposition (taxe d'habitation et taxes foncières) ont été calculés avec une augmentation de 1 %.

La dotation de l'Etat

Le montant des dotations n'est pas connu à la date du vote du budget.

L'hypothèse retenue consiste à minimiser celle-ci tout en simulant la baisse liée à la dotation d'intercommunalité. En effet, notre CIF va redescendre autour de 0,328. Sans nos actions sur le CIF nous serions à 0,30. Le CIF de 0,36 appliqué en 2017 n'est pas le CIF réel de la COVATI mais le CIF théorique du fait de l'application de la FPU N+2.

La diminution du montant des attributions de compensation aura un effet positif sur le CIF 2019 qui reviendra à quasiment 0,36.

II) Section d'investissement

A – Les Dépenses

Le volume des dépenses d'investissement est en forte augmentation et passe de 1.591.175 € à 2.630.456 €. Pour mémoire le niveau d'investissement en 2016 était de 779 167 €.

Le projet de construction du centre de loisirs impacte fortement le budget investissement à hauteur de 1,2 million d'euros.

Les principales dépenses :

- Poursuite des travaux au sein du château Charbonnel (accueil et réalisation de bureaux pour le service actions sociales) : 160.000 €
- Fonds de concours à la mairie d'Is-sur-Tille pour l'achat du terrain permettant l'accueil du SDIS : 17.500 €
- Fonds de concours à la mairie de Gemeaux dans le cadre de la construction de la micro-crèche : 20 000 €
- Mise à niveau de l'électroménager au sein des sites de restauration : 5 000 €
- Réseau communautaire (rue du Lac à Marcilly/Tille) : 158.836 €
- Groupement de travaux annuels (concerne les communes membres qui remboursent intégralement les montants) : 318 085 €
- Maison de la petite enfance : 9.600 € (remplacement de 2 chaudières)
- Aérodrome : 165 000 € pour la refonte totale des bureaux d'accueils
- Développement économique : 15.000 € (adhésion à l'agence régionale de développement économique et identification d'une enveloppe de 10.000 € en faveur de l'aide à l'immobilier d'entreprises)
- Remboursement du capital des emprunts : 97 620 €
- Déficit d'investissement reporté (constaté au compte administratif 2017) pour 216 083 €

B – Les Recettes

Les recettes de la section d'investissement s'établissent de la manière suivante :

- 317 000 € seront issus du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- 465.000 € seront issus d'un emprunt (300 KE pour le centre de loisirs, réalisé en 2017 mais non débloqué, et 165 KE pour l'aérodrome)
- 802 260 € proviendront de subventions et fonds de concours
- 46 190 € découleront de la dotation aux amortissements
- 324 789 € seront remboursés par les communes sur le groupement de travaux

- 235 565 € résulteront du versement de la section de fonctionnement.
- L'excédent de fonctionnement qui s'élève à 245 999 €

LES BUDGETS ANNEXES

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Ce budget doit s'équilibrer sans versement du budget principal.

Cette année, le nombre de contrôles devait diminuer mais le partenariat mis en place avec les communautés de communes voisines permet de maintenir l'activité du service et donc contribue à son équilibre financier.

En investissement, poursuite, dans le cadre du dispositif mis en place par l'agence de l'eau, des aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs. C'est la dernière année puisque l'agence de l'eau a mis fin à ce dispositif.

Immeuble Trésorerie

Après des années de déficit, ce budget devient légèrement excédentaire.

Parc d'Activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel

Un versement du budget principal de 170 000 € vient compenser les annuités d'emprunts (140 000 €) et une partie du déficit (3^{ème} année consécutive).

Il est précisé que ce budget est impacté par des opérations d'ordre budgétaire à hauteur de 118 944 € (écritures entre les différentes sections).

Office de tourisme

Fonctionnement :

Outre le fonctionnement de l'office, ce budget intègre l'organisation de manifestations (marché gourmand, fête de la truffe, marche pédestre...) ainsi des actions de communication

Ce budget annexe est équilibré par un versement du budget principal d'un montant de 63 538 € (sensiblement équivalent au versement 2017)

Investissement :

Poursuite de la réalisation des chemins de randonnées et des sentiers VTT.

Ecole de musique

Ce budget est équilibré grâce à une participation du budget principal de 81.543 € (en baisse de 46.950 €).

Un festival « jeune public » sera organisé en 2018.

Ces différents budgets sont tenus à la disposition des administrés qui peuvent venir les consulter au siège de la Covati 4 allée Jean Moulin à Is-sur-Tille.